



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

DEMANDE DE BRANCHEMENT

Je soussigné(e)

Demeurant

Téléphone :

Adresse mail :

Sollicite l'autorisation de faire établir un branchement sur la conduite communale :

AEP (eau potable) Préciser le diamètre de branchement (mm) :

EU (eaux usées)

EP (eaux pluviales)

Adresse d'intervention ou lieu-dit :

Urbanisme - N° de permis

Si l'intéressé traverse :

- Route départementale : une demande doit être faite par écrit auprès du Centre d'Exploitation des Routes Départementales de SAINT-GERVAIS au 1 avenue d'Albigny, CS 32444, 74041 ANNECY Cedex.

- Voie communale, domaine public de la commune : une demande doit être faite par écrit auprès de la Direction des Services Techniques de la Mairie de Saint Gervais les Bains.

- **Chemin rural, domaine privé de la commune, ou terrain privé de la commune** : une demande de convention doit être faite auprès de la collectivité.

La demande de servitude devra mentionner les caractéristiques techniques suivantes: type de gaine, diamètre ainsi que le linéaire du ou des réseaux et la localisation sur la voie concernée. Un plan non manuscrit, matérialisera le tracé empruntant le foncier communal.

La demande sera ensuite soumise pour avis à la Commission d'Urbanisme et Foncier, puis au Conseil Municipal. Cette procédure peut prendre plusieurs semaines.

Dans ce cas le courrier de prescriptions techniques accompagné du devis ne sera envoyé qu'après la signature de la convention avec la commune.

Les travaux de connexion à l'eau potable, réalisés par le service, pourront être réalisés dans les 8 jours, à compter de la date de réception du devis signé, sauf évènement climatique ou période hivernale rendant les travaux impossibles.

Fait à

Le/...../.....

Signature :